

Les administrateurs de la RTBF adoptent son contrat de gestion

Le 21 novembre dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait le nouveau contrat de gestion de la RTBF. Lundi soir, c'est le conseil d'administration du service audiovisuel public qui, à son tour, a approuvé à l'unanimité moins une abstention (celle de l'administrateur MR Jean-Philippe Rousseau), ce texte qui lie la RTBF à son autorité de tutelle pour les quatre ans à venir.

Le texte a cependant été adopté moyennant certaines modifications. Ainsi, le MR avait tiqué sur la hausse de la dotation de 1,25% prévue pour 2019 et 2020 (soit plus de 3 millions d'euros) destinée notamment à compenser la diminu-

tion supposée de la présence de la publicité sur ses antennes, tel que prévu par le nouveau contrat. *«Faire passer le plafond publicitaire de 30 à 25% des recettes, c'est de l'enfumage, disait-on du côté des bleus. «La pub ne constitue que 22% des revenus de la RTBF; quant aux secteurs désormais interdits de pub, ils ne pèsent pas lourd.»* Le MR a donc demandé que le texte soit complété par de nouveaux éléments justifiant la hausse de la dotation: croissance de la production propre, nouvelles obligations en matière de sous-titrage et d'audio-description, etc.

En principe, le texte définitif devrait être adopté ce mercredi par le gouvernement. **J.-F.S.**